



# **Belgian Disability Forum asbl (BDF)**

## ***Plan d'action 2023***

### **1. Convention ONU sur les droits des personnes en situation de handicap**

#### **A. RAPPORT ALTERNATIF 2-3 du BDF**

##### **a) Transmission de commentaires relatifs au rapport officiel 2-3 de la Belgique**

- Suite aux retards accusés par le Comité des droits des personnes handicapées (le Comité), il est acquis que les rapports alternatifs de la société civile ne seront pas attendus au cours de l'année 2023 et que le dialogue constructif entre le Comité des droits des personnes en handicapées et les gouvernements constitutifs de la Belgique fédérale ne seront organisés qu'en 2024, au mieux.
- Les réunions du Comité de suivi du rapport alternatif se dérouleront en 2023 sur la base du travail préparatoire réalisé par le secrétariat, sous forme de fiches par article. Cela lui permettra d'être prêt à répondre rapidement à toute sollicitation du Comité, dès le début de l'année 2024.
- Les réunions du Comité de suivi destinées à valider le contenu du rapport alternatif du BDF sont prévues le 13/04/2023 et le 08/06/2023.
- Par la suite, le contenu sera adapté en fonction des progrès réalisés par les gouvernements constitutifs de la Belgique fédérale dans le sens de la mise en œuvre de l'UNCRPD.
- Le BDF prévoit d'être prêt à répondre à toute sollicitation du Comité des droits des personnes handicapées par l'envoi d'une délégation du BDF à Genève afin d'assister aux échanges et de profiter de l'occasion pour clarifier certains aspects de la situation de vie des personnes en situation de handicap en Belgique. Le cas échéant, la composition de cette délégation sera concertée avec les différents conseils d'avis existant au niveau de la Belgique fédérale de manière à assurer la représentation la plus complète et la plus efficace possible.



#### b) Dialogue constructif

- A ce jour, aucune date n'est fixée pour la tenue du dialogue constructif de la Belgique.
- Il n'aura en tous les cas pas lieu en 2024.

#### **B. CONFERENCE DES ETATS PARTIES**

- Le BDF prévoit de participer à la Conférence des Etats parties à l'UNCRPD, en juin 2023.
- En fonction de la manière dont il aura été impliqué dans la préparation des déclarations de la Belgique, le BDF envisagera de nouveau de prendre place dans la délégation belge. De la sorte, il montrera que la concertation constitue bien un élément central du mode de fonctionnement des gouvernements constitutifs de la Belgique fédérale et de la société civile.
- A ce jour, le programme de la Conférence des Etats parties n'est pas encore officialisé.

#### **C. GENERAL COMMENTS**

- Le Comité des droits des personnes handicapées rédige régulièrement des *General Comments* (commentaires généraux) qui constituent une mise à jour de la manière dont il faut comprendre et interpréter les articles de l'UNCRPD.
- En fonction du temps disponible, le BDF transmettra ses commentaires au Comité des droits des personnes handicapées sur la manière dont celui-ci rédige ses *General Comments*.
- Le BDF enverra sa contribution pour la préparation du GC sur l'article 11 et participera aux échanges organisés par le Comité des droits des personnes handicapées en mars 2023.

### **2. Autres instruments internationaux « Droits de l'homme »**

L'année 2023 sera une nouvelle occasion pour le BDF de se positionner par rapport aux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, en fonction des calendriers fixés par l'ONU.

Chaque fois, une proposition de texte sera produite par l'organe de gestion et le secrétariat. Elle sera soumise à la relecture de l'ensemble des associations membres du BDF, et non plus uniquement à l'OABO avant d'être transmise au Comité de l'ONU compétent ; la préoccupation essentielle étant de rassembler un maximum de défis et d'attentes du terrain.

Au cours de l'année 2023, une seule session d'instruments « droits de l'homme » concernera la Belgique.



- **Commission de la condition de la femme - Session 67 (CSW66)**

La 67<sup>ème</sup> session de la Commission de la condition de la femme se tiendra du 6 au 17 mars 2023.

Elle sera consacrée à : « Innovation et changement technologiques, et éducation à l'âge digital pour réaliser l'égalité des genres et l'*empowerment* de toutes les femmes et des jeunes filles ».

Le BDF participera à la réunion d'information qui sera organisée qui sera organisée en janvier 2023 par le SPF Affaire étrangères pour préparer la déclaration de la Belgique. Il transmettra une communication au gouvernement belge sur les aspects importants concernant les droits des femmes et des jeunes filles en situation de handicap face aux défis de la numérisation.

## **2. Présidence Belge de l'Union européenne 2024**

La Belgique assumera la présidence tournante de l'Union européenne pendant le premier semestre 2024. La Belgique aura donc un rôle d'impulsion politique important. Ce sera important, notamment, en matière de politique du handicap. Malheureusement, à l'heure d'écrire ce plan d'actions, le programme des priorités n'est pas connu. Il dépend lui-même des priorités du Trio<sup>1</sup> et de l'état d'avancement des dossiers sous la présidence espagnole. Le BDF a reçu la confirmation qu'une Conférence handicap de 2 jours sera organisée et y participera sous une forme non encore précisée.

Les priorités de la STRATEGIE EU 2021-2030 comporte des dossiers essentiels. Au cours de l'année 2023, le BDF travaillera avec la ministre en charge du handicap et avec le mécanisme de coordination pour que les dossiers suivants fassent l'objet d'avancées concrètes :

- *European Disability Card*
- Accessibilité et inclusion en général
- Accessibilité et inclusion numérique en particulier
- Inclusion et égalité des genres
- Package emploi
- Participation de la société civile aux processus de décision

L'Organe d'administration du BDF (OABO) a décidé de mettre à profit l'Assemblée générale du 16 mars 2023 pour une préparation en collaboration avec les représentants des organisations membres du BDF.

---

<sup>1</sup> Trio : la présidence de l'Union européenne est assurée de manière tournante par les différents états membres, chacun à tour de rôle pour 6 mois. Afin d'assurer une planification sur 18 mois, les états qui assurent la présidence tournante sont regroupés par trois. C'est le "Trio". La Belgique est le deuxième état dans le Trio constitué par l'Espagne, la Belgique et la Hongrie.



### **3. Parlement européen des personnes handicapées**

Comme tous les 5 ans, l'*European Disability Forum* (EDF) organisera le « Parlement européen des personnes handicapées ». Il aura lieu le 26 mai 2023.

Au niveau de l'expression des attentes des personnes en situation de handicap belges, l'Organe d'administration du BDF (OABO) a décidé de mettre à profit l'Assemblée générale du 16 mars 2023 pour une préparation en collaboration avec les représentants des organisations membres du BDF.

Les attentes du BDF seront portées par une délégation de 21 membres. La composition de cette délégation sera établie, idéalement, de représentants des organisations membres du BDF et de leurs assistants personnels. Des représentants d'ONG internationales devront y être intégrées.

L'OABO a décidé que le texte d'une éventuelle déclaration de la délégation belge serait préparé au cours d'une réunion à fixer dans le courant du mois d'avril. A cette occasion, la délégation désignera son ou sa porte-parole, étant entendu que le chef de délégation sera Pierre Gyselinck, Président du BDF.

### **4. Préparation des élections européennes 2024**

En juin 2024 auront lieu les élections européennes. L'influence du niveau de décision européen sur les décisions prises au niveau fédéral, régional et communautaire est très importante et ne doit pas être négligée.

Le « plan de relance » et le « green deal » en sont, sans doute les preuves les plus marquantes.

Le rôle du Parlement européen est donc très important dans sa capacité de contrôle des stratégies européennes et, en particulier, pour une prise en compte correcte des implications pour les personnes en situation de handicap.

Afin d'avoir une influence sur la préparation des programmes électoraux, le BDF souhaite travailler, avec l'ensemble de ses membres sur la préparation d'un mémorandum européen dès le premier semestre 2023. L'objectif est de pouvoir transmettre ce mémorandum aux services d'études des partis politique au plus tard pour le 30 septembre 2023.

L'assemblée générale statutaire du 16 mars sera l'occasion d'identifier les principales pistes de revendication. Une seconde assemblée générale devrait être prévue fin août pour finaliser le mémorandum.

### **5. Stratégie européenne du handicap 2021-2030**

La stratégie européenne 2021-2030 a été présentée par la Commission européenne au début du mois de mars 2021.

Le BDF répondra positivement à toute sollicitation dans ce cadre, principalement au travers de l'action de l'EDF.



Dans le contexte de la préparation de la présidence belge, durant le premier semestre 2024 de l'Union européenne, ce dossier occupera une place importante ; Le BDF sera donc amené à y travailler durant l'année 2023.

## **6. Semestre européen**

Le Semestre européen est un cycle de coordination des politiques financières, sociales et économiques des Etats membres de l'union européenne. Chaque année,

- En mars-avril, l'état soumet à la commission son Plan national de réforme et son programme de stabilité ou de convergence, selon sa situation économique.
- En mai-juillet, la Commission européenne fournit à chaque état membre une communication générale et une série de recommandations spécifiques à réaliser au cours des 12 à 18 mois suivants
- En août-octobre, les gouvernements nationaux intègrent les recommandations dans leur Plan national de réforme et dans leur budget de l'année suivante
- En novembre, les priorités et les orientations pour l'année suivante sont présentées par la Commission européenne dans le cadre du Paquet d'automne

Le BDF transmettra, chaque année, à l'équipe belge du Semestre européen les informations utiles concernant la situation économique, sociale et financière des personnes en situations de handicap vivant en Belgique.

L'objectif est que la Commission européenne tienne compte de ces données dans les recommandations qu'elle transmettra à la Belgique.

## **7. Liberté de mouvement et accessibilité en Europe**

La liberté de mouvement de mouvement occupe une place centrale dans le projet européen. Elle est même érigée en principe fondamental. Pour les personnes en situation de handicap, cela se traduit par l'exigence d'une accessibilité sans barrière à tous les domaines de la vie en société.

Au cours de l'année 2023, le BDF orientera principalement son action vers les 3 axes suivants. Il s'agit des axes principaux. Selon les circonstances, l'organe d'administration pourra décider de travailler sur d'autres axes.

### **a) European Accessibility Act**

Le BDF assurera le suivi de la transposition en droit belge de l'*European Accessibility Act*.

Pour ce faire, il sollicitera le soutien des conseils d'avis de personnes handicapées existant aux différents niveaux de pouvoir : la majeure partie de l'implémentation relève, en effet des niveaux de pouvoir régionaux.

Beaucoup d'aspects de la mise en œuvre pratique de l'EAA dépendent des processus de standardisation. L'OABO recherchera des solutions pour pouvoir



interagir efficacement avec le Bureau belge de Normalisation (NBN). Malheureusement, cela implique des compétences dont le secrétariat du BDF ne dispose pas et des coûts assez importants.

Il devra aussi pouvoir compter sur l'expertise de ses membres et de l'EDF en matière de normes d'accessibilité.

### **b) European Disability Card**

Le BDF continuera d'assurer le suivi du développement du projet de *European Disability Card* en Belgique.

Dans le cadre de la Stratégie européenne du handicap, l'objectif de la Commission européenne est de mettre en place l'EDC dans l'ensemble des Etats membres en 2023. La Présidence espagnole de l'Union européenne (deuxième semestre 2023) a fait de ce dossier son principal cheval de bataille. Le BDF épaulera l'EDF dans son travail avec la Commission européenne pour la réalisation des étapes nécessaires pour atteindre cet objectif.

### **c) Accessibilité numérique et digitalisation**

Le recours aux technologies de la communication connaît actuellement une intensification très forte. La digitalisation occupe d'ailleurs une place centrale dans tous les projets de l'Union européenne. La digitalisation sans autres outils d'information ou d'activation des droits est une source d'exclusion très importante.

Au cours de l'année 2023, le BDF mettra l'accent sur une utilisation raisonnée de l'utilisation des outils digitaux. Ils doivent respecter les besoins de chaque citoyenne et chaque citoyen. Aucun citoyen ne peut être « laissé de côté », en particulier les plus fragiles.

Dans ce domaine, la participation aux processus de standardisation est très important. L'OABO recherchera des solutions pour pouvoir interagir efficacement avec le Bureau belge de Normalisation (NBN). Malheureusement, cela implique des compétences dont le secrétariat du BDF ne dispose pas et des coûts assez importants.

## **8. Objectifs de développement durable (SDG) :**

Au cours de l'année 2023, le BDF continuera à utiliser les vidéos « SDG et handicap » pour sensibiliser le grand public à cette thématique.

- Le BDF saisira l'opportunité d'utiliser ces vidéos lors de chaque réunion ou prise de parole en public, comme par exemple lors de son assemblée générale
- Il continuera à inciter ses membres à les diffuser

Le BDF continuera à participer activement aux réunions du Conseil fédéral du développement durable (CFDD) où il veillera à ce que la réalité vécue par les personnes en situation de handicap soit dûment prise en compte :



- Participation aux réunions de l'assemblée générale du CFDD à titre d'observateur (Pierre Gyselinck et Gisèle Marlière). Le BDF a écrit à la ministre en charge du développement durable pour lui demander d'être repris comme membre effectif lors du renouvellement du CFDD prévu en 2024.
- Suivi de plusieurs groupes de travail, avec le soutien de Mélanie De Schepper (ASPH) : Plan fédéral de développement durable, électromobilité, COP, normes de produits,... A ce niveau également, le fait pour le BDF d'acquérir des compétences en standardisation et être actif dans les processus de standardisation serait un plus.

### **9. Participation aux instances de l'EDF**

Au cours de l'année 2023, le BDF continuera à participer assidument aux travaux des instances de l'*European Disability Forum* (EDF) et d'y défendre les intérêts des personnes en situation de handicap belges.

Le BDF continuera à y faire entendre sa voix de sorte que l'EDF évolue dans le sens d'un mode de fonctionnement toujours plus démocratique et plus participatif.

Suite au renouvellement des instances de l'EDF, en juin 2022, c'est Bart Verdictt qui représente le BDF au niveau du Board de l'EDF. Par ailleurs, Charlotte Aelbrecht a été élue au Comité des jeunes de l'EDF et en est devenue vice-présidente. Le secrétariat les soutiendra au niveau de la préparation des réunions d'instances.

Il veillera à ce qu'une attention soutenue soit apportée, notamment :

- au suivi de la mise en œuvre de l'UNCRPD
- au contenu et à la mise en œuvre de la Stratégie européenne du handicap 2021-2030
- au dossier *European Disability Card*
- à la fracture digitale
- à l'inscription concrète des personnes en situation de handicap dans les actions liées au développement durable

Au-delà de la participation aux réunions d'instances, être membre de l'EDF implique le suivi des communications de l'EDF (plusieurs canaux d'information hebdomadaires : *Weekly mailing*, rapport de la Directrice, information des porteurs de projets EDF...), l'analyse et l'amélioration des notes de position de l'EDF.

Ce travail se fait de manière régulière, au travers de procédures par échanges d'e-mails. Le BDF continuera à proposer des amendements à ces textes pour les mettre en adéquation avec l'objectif global d'amélioration de la situation de vie des personnes en situation de handicap en Belgique.

Dans la mesure du possible, l'OABO et le secrétariat soumettront à l'avance aux organisations membres du BDF les commentaires qu'ils transmettent à l'EDF.



## **10. Plateforme des Conseils d'avis**

Au cours de l'année 2023, 5 réunions de la Plateforme des Conseils d'avis sont prévues, les 13/01, 10/03, 02/06 01/09 et 01/12/2023. Le BDF reste convaincu de l'importance de ces concertations informelles pour garantir un positionnement optimal du secteur représentatif des personnes handicapées dans le contexte de la Belgique fédérale.

Une attention particulière sera accordée :

- à la nécessaire coordination des forces dans le cadre du plan d'action national handicap, des éventuels plans d'action régionaux et de la mise en œuvre optimale de l'UNCRPD
- à l'obtention de la création, dans chaque entité, d'un Conseil d'avis des personnes handicapées
- à la production de rapports alternatifs dans le cadre du rapportage des traités internationaux qui ont une influence sur la situation des personnes handicapées

## **11. Implication plus régulière des membres de l'AG du BDF**

L'OABO du BDF souhaite impliquer plus directement et plus régulièrement les organisations membres du BDF dans la réflexion sur l'impact des politiques supranationales sur la vie des personnes en situation de handicap.

Depuis une dizaine d'années, cette implication se fait principalement lors de l'assemblée générale annuelle et des réunions de suivi UNCRPD.

L'OABO prévoit deux autres moments de travail en commun au cours de l'année 2023 :

- la préparation de la participation du BDF au Parlement européen des personnes handicapées : une ou deux réunions en avril
- la finalisation du mémorandum du BDF pour les élections européennes de juin 2024 : une réunion entre juin et septembre 2023

## **12. Communication**

### **a) Utilisation du site Internet**

Le site Internet du BDF demeure la porte d'entrée principale vers les activités du BDF. Le secrétariat remet progressivement à jour les différentes pages du site.

Le BDF utilise des questionnaires en ligne pour récolter l'avis des personnes handicapées sur différents sujets. En fonction des circonstances, il recourra à nouveau à de tels questionnaires qui permettent une interactivité utile. Il créera aussi un formulaire de manière à alimenter le contenu du mémorandum

...





De la même manière, il continuera à relayer vers ses organisations membres certaines enquêtes en ligne émanant principalement de la Commission européenne : il est important que les organisations de personnes en situation de handicap prennent position au travers de ces embryons de démocratie directe.

### **b) BDF sur Twitter**

L'utilisation de Twitter pour faire connaître l'action du BDF a été lancée en fin d'année 2019. Cette pratique a été systématisée au cours des l'années 2020 et 2021. Depuis, l'outil est utilisé de manière régulière.

Le BDF n'envisage pas d'étendre cela à d'autres outils en-ligne du même type, mais il est ouvert aux suggestions de ses membres en la matière.

### **c) Assemblée générale**

En matière de communication, l'Assemblée générale du BDF restera en 2023 l'autre canal de communication privilégié du BDF. Un volet informatif continuera à être organisé à cette occasion : c'est toujours le moment idéal pour discuter et réfléchir ensemble.

### **Conclusion**

Il est essentiel pour l'action du BDF que les organisations qui en sont membres continuent à alimenter sa réflexion en lui renvoyant toute information sur les réalités de terrain, sur leurs attentes, sur leurs questionnements...

Si de grands principes consensuels se sont dégagés au niveau européen (la non-discrimination, l'égalité des chances, la jouissance des Droits de l'Homme pour les personnes en situation de handicaps,...), il ne faut pas perdre de vue la réalité de vie et les besoins quotidiens des personnes. Les décisions prises au niveau européen doivent répondre aux besoins réels des citoyens européens.

Pour cela, le BDF continuera de faire entendre la voix de ses membres et exigera que le slogan « rien sur nous sans nous » soit mieux respecté par les décideurs européens et belges. Le secrétariat est ouvert à toute suggestion et réflexion de ses membres. Le CA met son point d'honneur à donner un suivi à chaque interpellation.